

Monsieur

Le grand desir que i ay d aller trouver V. S. pour luy com-
 muniquer quelq^e affaire particulier me faict prendre l'han-
 dicesse d'Escrire ceste m'assurant de sa bienveillance,
 dont nostre famille espere la continuation des ses faveurs,
 il est vray que ie participe maintenant a la Neutralite
 de n^{ost}re ville de Diest, mais ayant autres fois seruy dans
 La milice du Roy d'Espagne, il ne m'est pas permis de me
 transporter chez elle, sans en auoir au reallable licence
 particuliere, ou abolition, d'auoir suivy la milice
 de pardeca, ie supplie treshumblement V. S. me fauorise
 en cecy, et que je puisse auoir ceste permission; aussy
 tost ie viendroy luy rendre toutes sortes de deuoirs,
 ensemble traicter de la resolution que Mons^{ieur} mon
 Pere a faict, touchant ses liures et sa Bibliothegue,
 V. S. en pourrat Juger ayant veu le Cathalogue qu'
 il prepare a cest affect. cependant ie souhaite a V. S.
 toute sorte de contentement, la quelle mon Pere
 salue tres affectueusement, et me donneray l'honneur
 d'Estre,

Monsieur,

De V. S. Treshumble,
 seruiteur,
 Maximilianus Putmannus

Diest le 5^{de} Mars
 1, an 1648

S. u. s. 107.

Le grand duc de Toscane
à Monsieur de Lamoignon
Paris le 20 Mars 1682

Je vous prie de m'excuser
de ne vous avoir pas écrit
plus tôt, mais j'ai été
si occupé de mes affaires
particulières, que je n'ai
eu le loisir de vous en
faire mention. Je suis
très sensible à votre
bienveillance, et je suis
persuadé que vous ne
m'en ferez pas un reproche.
Je vous prie de m'écrire
lorsque vous aurez un
moment de loisir, et de
me dire si vous avez
quelque chose de nouveau
à me communiquer.



De V. M. de Lamoignon
à Monsieur de Lamoignon
Paris le 20 Mars 1682

Le 20 Mars 1682